Ire DIVISION. *Prairies basses.*

A. *Prairies à deux herbes.*

1re *Classe.* Ces prairies se rencontrent dans les vallées basses ; leur sol est sain, profond, riche en humus et mélangé d'une quantité notable d'argile ; elles sont chaudes, constamment dans un état convenable d'humidité, et non sujettes à des inondations intempestives et pernicieuses. On y trouve les graminées les meilleures et les plus productives ; la fléole, le vulpin et le paturin des prés y dominent avec d'autres graminées moins productives ; le trèfle rouge y est très abondant. Le fourrage de ces prairies est très propre à l'engrais des bestiaux ; mais il possède une faculté réparative moindre que celle des bons foins des prairies hautes, quoiqu'on lui attribue, sous ce rapport, la même valeur. Le produit annuel moyen de ces prairies, en foin ou comme pâturage, peut être évalué à environ 64 *quint. par hect.*

2e *Classe.* Les prairies rangées dans cette classe sont aussi fécondes que les précédentes, mais exposées à des inondations hors de saison ; la récolte y est souvent détruite, ce qui ne permet d'évaluer leur produit annuel moyen en foin et pâturage qu'à 48 *quint.*

3e *Classe.* Les prairies basses, en sol froid et humide, et qui par cette raison se couvrent de laiches ou carex et donnent un foin dur, grossier et peu nourrissant, appartiennent à cette classe. Leur produit est aussi considérable en poids que celui des précédentes ; mais, sous le rapport de la qualité, ce foin ne vaut au plus que les 2/3 de celui des 2 autres classes et ne peut être évalué, terme moyen, à plus de 32 *quint.* de bon foin. Ces prairies ne sont pas exposées aux inondations intempestives.

B. *Prairies à une herbe.*

4e *Classe.* Toutes les prairies dont le sol est spongieux ou marécageux, et qui, par suite de la présence de l'eau en surabondance et hors de saison, sont humides, froides, mollasses et ne donnent qu'une faible quantité de fourrages où dominent les laiches, font partie de cette classe. Il en est de même des prairies de la classe précédente quand les inondations en détériorent ou détruisent en partie la récolte. La quantité de fourrage produite par les unes ou les autres, soit comme foin, soit comme pâturage, ne peut être évaluée à plus de 20 *à* 24 *quint. de bon foin de prairie.*

Les prairies basses d'un moindre rapport sont des marais ou des tourbières et doivent être rangées parmi les pâturages, parce que les frais de récolte absorberaient la valeur du produit.

IIe DIVISION. *Prairies moyennes et hautes.*

A. *Prairies à deux herbes.*

1re *Classe.* On range dans cette classe toutes les prairies des vallées fertiles ou placées au milieu des terres cultivées, lorsqu'elles sont dans une situation suffisamment fraîche, que leur sol est chaud, sans être ni trop tenace ni trop argileux, d'une cohésion moyenne et mélangé d'humus jusqu'à une grande profondeur. Dans ces prairies qui reçoivent avec avantage les eaux d'égouttage des terres arables voisines, la végétation au printemps est rapide et précoce. On rapporte encore à cette classe les prairies hautes qui ne reçoivent pas les eaux des champs voisins ou supérieurs, mais qui peuvent, suivant les circonstances et les besoins, être couvertes d'eau, puis mises en assec, et dont le sol est de bonne qualité. Ces prairies, dont on obtient 2 coupes et qui peuvent être encore pâturées à l'automne, donnent un foin excellent et de 1re qualité. Leur produit en moyenne est évalué à 40 *quint. par hect.*

B. *Prairies à une herbe.*

2e *Classe.* Toutes les prairies situées au milieu des terres cultivées, bien saines, sont classées ici, quand, par la surabondance de l'argile dans le sol ou par la trop grande disposition de celui-ci à devenir meuble, elles sont sujettes à se dessécher et à durcir périodiquement, et ne peuvent ainsi donner une seconde coupe. Les plantes au printemps, par suite de la richesse et de la chaleur de ce sol, y végètent de bonne heure et croissent avec rapidité. Leur produit en foin ou comme pâturage doit être évalué à 30 *quintaux de foin* très nutritif et de 1re qualité. Quand ces prairies ne fournissent qu'un produit inférieur à celui-là, il est avantageux de les défricher ; elles appartiennent alors aux 1res classes des terres arables. Il n'y a que des moyens faciles et économiques d'irrigation qui puissent les faire laisser sous forme de prairies ; mais alors elles passent à la 1re classe des prairies de cette division.

3e *Classe.* Toutes les prairies froides et humides placées près des terres cultivées sont comprises dans cette classe. La végétation y est tardive et lente, les fourrages acides et peu nutritifs ; et en supposant qu'elles en fournissent en même quantité que les précédentes, ce foin, à raison de sa qualité inférieure, ne représente pas au-delà de 20 *quint. de bon foin par hect.*

4e *Classe.* Dans cette classe on range les prairies marécageuses qui sur leurs bords et dans le voisinage des terres cultivées donnent de bon foin, mais au centre présentent un marécage où végètent seulement les plantes aquatiques. Quand elles sont trop marécageuses et humides, elles doivent rester en prairies ; mais si, placées à quelque élévation, elles sont sèches et ne présentent un aspect marécageux et un sol aride que par suite d'une végétation languissante, alors elles appartiennent aux terres arables et à la 3e classe de celles à céréales de printemps, et doivent être mises comme telles en valeur. Les prairies de cette classe ne donnent pas, dans le 1er cas, une quantité de fourrage équivalente à 12 *quint. de bon foin,* qu'il est souvent plus avantageux de faire pâturer.

Les prairies qui n'appartiennent pas aux classes précédentes doivent être évaluées comme pâturages, parce que, ainsi que nous l'avons dit, les frais de récolte y absorbent le produit net.

§ III. — De l'évaluation des pâturages.

1° *Des diverses natures de pâturages.*

Nous rangeons dans cette section les terrains qui sont uniquement propres à fournir de la pâture au bétail, qui ne peuvent être mis en valeur ni comme terres arables, ni comme prairies, et doivent nécessairement rester sous forme de pâturages permanens.

A ces pâturages appartiennent : 1° les *landes et bruyères* ou terres couvertes de plantes vivaces et d'arbrisseaux, tant qu'elles ne sont pas défrichées ; elles ne fournissent souvent qu'un pâturage peu abondant et une nourriture chétive ; 2° les *prés*, dont le produit en foin est trop peu considérable pour payer les frais de récolte et qui ne peuvent être mis autrement en valeur ; il faut supposer, en outre, qu'ils sont accessibles aux bestiaux ; 3° les *pâturages dans les forêts,* autant que ce mode de jouissance ou ce droit est compatible avec une bonne économie forestière ; 4° les